

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107<sup>e</sup> Rue à Beauceville, le mercredi 14 mars 2018, à 19 heures 00.

Étaient présents :      MM      Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;  
    Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint- Alfred;  
    Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;  
    Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;  
    Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;  
    Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;  
    Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;  
    Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;  
    Mmes      Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;  
    Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;  
    Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Était absent :                              N/A

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents :      Michel Légaré, directeur général et secrétaire-trésorier  
    Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint  
    François Roberge, coordonnateur en environnement  
    Geneviève Turgeon, coordonnatrice en aménagement du territoire  
    Guy Poulin, coordonnateur en sécurité incendie

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Luc Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6272-18      SUR PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1.              **Ouverture de l'assemblée**
2.              **Adoption de l'ordre du jour**
3.              **Adoption des procès-verbaux du conseil de la MRC Robert-Cliche :**  
    3.1 Séance ordinaire du mercredi 14 février 2018
4.              **Gestion financière**  
    4.1 Listes des comptes à payer
5.              **Développement économique et social**  
    5.1 Projet de mise en valeur de la rivière Chaudière  
    5.2 Projet « Place aux dragons Beauce-Etchemins » : Demande de partenariat  
    5.3 Fonds culturel 2018 – Aides financières suite à l'appel de projets et signature par le DG du CLD  
    5.4 Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC Robert-Cliche (2018-2019)  
    5.5 Politique de soutien aux projets structurants – Piste cyclable  
    5.6 Politique de soutien aux projets structurants – Répartition des montants pour l'exercice de 2019-2020  
    5.7 Conseil d'administration du CLD Robert-Cliche pour 2018-2019

- 5.8 COBARIC – Projet d’appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires
- 5.9 Fibre optique et internet – suivi
- 5.10 Ville intelligente – Dépôt de candidature
- 5.11 Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches
  
- 6. **Aménagement du territoire**
  - 6.1 Analyse et avis de conformité SADR n° 02-18 CPTAQ – Réseau d’égouts – ville de Saint-Joseph-de-Beauce
  - 6.2 Analyse et avis de conformité SADR n° 03-18 Plan d’urbanisme de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce
  - 6.3 Adoption du Plan de développement de la zone agricole (Rapport final) et transmission au MAPAQ en avril
  
- 7. **Gestion des matières résiduelles et environnement**
  - 7.1 Installation septique - 1346 avenue du Palais (ville de Saint-Joseph)
  - 7.2 Renouvellement d’adhésion pour 2018-2019 au Conseil régional de l’environnement de Chaudière-Appalaches
  - 7.3 Gestion des matières résiduelles
  
- 8. **Gestion des ressources humaines**
  - 8.1 Réouverture du poste de technicien en évaluation
  - 8.2 Embauche d’un étudiant – Projets Réseau
  
- 9. **Sécurité incendie**
  - 9.1 Programme de vérification des avertisseurs de fumée (projet 3)
  - 9.2 Programme de recrutement régional des pompiers (projet 4)
  - 9.3 Programme d’entretien, de déblaiement et d’évaluation des infrastructures d’alimentation en eau (projet 7)
  - 9.4 Programme d’entretien et d’aménagement des points d’eau (projet8)
  - 9.5 Projet de règlement relatif aux alarmes incendie non fondées
  - 9.6 Audit des bornes-fontaines sèches – Conformité aux normes du Service d’inspection des assureurs incendie (OPTA)
  
- 10. **Correspondances**
  - 10.1 Lettre du ministre des Transports – Aide financière pour la construction d’une voie cyclable dans la zone urbaine de Beauceville
  - 10.2 Lettre du Ministère des Transports – Programme d’aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains – Zone urbaine de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce
  - 10.3 Demande d’appui de la MRC de Kamouraska – Financement des milieux humides et hydriques
  - 10.4 Demande d’appui - Modification du règlement sur les normes du travail
  - 10.5 Demande d’appui – MRC de Pontiac – Financements octroyés aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux
  - 10.6 Ministère des Transports – Plan d’intervention de sécurité routière en milieu municipal – Achat/radar pédagogique mobile (2)
  - 10.7 Cabinet du premier ministre – Accusé réception – Création des pôles régionaux d’innovation
  - 10.8 Ministère de la Sécurité publique – Premier versement 2017-2018 pour le démarrage de cours Pompier 1 ou Pompier II
  - 10.9 Lettre du député de Beauce-Nord, André Spénard
  - 10.10 Tribunal administratif du Québec – Avis suite à une requête en adjudication sommaire
  
- 11. **Affaires nouvelles**
  - 11.1 Piste cyclable – Ajout d’aires de repos
  - 11.2 Carrefour Jeunesse Emploi Beauce Nord – Commandite – Accueil des nouveaux immigrants de la MRC Robert-Cliche
  - 11.3 Offre de services de Raymond Chabot Grant Thornton – Taxes à la consommation
  - 11.4 Réaction – Municipalité de Saint-Victor (résolution 6270-18)
  - 11.5 Projet de règlement harmonisé – Alarmes anti-intrusion non fondées
  - 11.6 Projet de règlement harmonisé – Bruit d’un véhicule motorisé

- 11.7 Transport collectif et adapté de Beauce – États financiers provisoires
- 11.8 Transport collectif de Beauce - Plan de développement 2018
- 11.9 Soirée des Sommets 2018 – Partenariat
- 11.10 Reddition de comptes et Reconduction – Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016 – 2019
- 11.11 Projet de regroupement – OMH de Robert-Cliche (suivi)

12. **Période de questions**

13. **Levée de la séance**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE**

#### **3.1 Séance régulière du mercredi 14 février 2018**

6273-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 14 février 2018 soit adopté, tel que transmis.

### **4. GESTION FINANCIÈRE**

#### **4.1 Listes des comptes à payer**

6274-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient adoptées, et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour effectuer le paiement :

Liste des comptes du 14 mars 2018	195 599.53 \$
-----------------------------------	---------------

### **5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

#### **5.1 Projet de mise en valeur de la Rivière-Chaudière**

Le dossier a été reporté à une date ultérieure.

#### **5.2 Projet « Place aux dragons Beauce-Etchemins » demande de partenariat**

Le dossier a été reporté à une date ultérieure.

#### **5.3 Fonds culturel 2018 – Aide financière suite à l'appel de projets et signature par le directeur général du CLD**

ATTENDU QU'un appel de projets a été lancé auprès des individus et organismes du milieu dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds culturel;

ATTENDU QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude des projets présentés sur la base des critères d'admissibilité du Fonds;

6275-18 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le conseil approuve l'attribution des montants suivants :

Enveloppe disponible : 15 000\$

<i>Promoteur</i>	<i>Projet</i>	<i>Investissement</i>	<i>Montant demandé</i>	<i>Montant accordé</i>	<i>%</i>
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	Les pique-niques d'août	3 900\$	3 000\$	2 500\$	64%
La Maison des Jeunes Robert-Cliche	Chez-nous, en Robert-Cliche	6 150\$	3 000\$	3 000\$	49%
Ville de Beauceville	Mise en valeur du Patrimoine historique et culturel du Parc des Rapides du Diable et / ou de l'île Ronde	4 300\$	3 000\$	2 500\$	58%
Musée Marius-Barbeau	L'origine des fêtes annuelles	4 750\$	3 000\$	3 000\$	63%
Municipalité de Saint-Séverin	Mise en valeur du Cheval à Méo	5 600\$	3 000\$	2 500\$	45%
Municipalité de Saint-Victor	Graffiti sur container	2 500\$	1 900\$	1 500\$	60%
Club Parentale Beauce-Centre	La fête de la culture en Robert-Cliche	<b>Projet retiré par le promoteur</b>			
<b>Total</b>		<b>27 200\$</b>	<b>16 900\$</b>	<b>15 000\$</b>	

#### **5.4 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE DE LA MRC ROBERT-CLICHE (2018-2019)**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a signé une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE dans le cadre de cette entente, la MRC Robert-Cliche a mis en place une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE cette politique, visant à déterminer les mesures d'aide disponibles pour le développement et l'émergence de projets, doit être mise à jour annuellement;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité s'est réuni le 6 mars dernier pour en faire la révision et y apporter des précisions pour l'année 2018 – 2019;

6276-18 EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'accepter que le Conseil adopte la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2018 – 2019 tels que révisés par le comité de la ruralité.

#### **5.5 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déposé une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions pour la région de la Chaudière-Appalaches (FARR);

ATTENDU QU' il s'agit d'une demande d'aide financière commune avec la MRC de la Nouvelle-Beauce pour l'aménagement de la Route Verte reliant Vallée-Jonction et Notre-Dame-des-Pins;

ATTENDU QUE le projet estimé à 2 189 370 \$ implique la participation financière des villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville et le Fonds de soutien aux projets structurants;

ATTENDU QUE les villes de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville souhaitent affecter l'entièreté des sommes disponibles et à venir du Fonds de soutien aux projets structurants afin de compléter le montage financier de la demande d'aide financière au FARR;

ATTENDU QUE le comité de la ruralité de la MRC Robert-Cliche s'est réuni le 6 mars 2018 pour étudier le projet d'aménagement de la phase II de la piste cyclable;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre la répartition des montants du Fonds de soutien aux projets structurants par municipalité a été annoncée pour les années 2018 – 2019 et 2019 – 2020;

ATTENDU QUE cette annonce de répartition des montants au Fonds de soutien aux projets structurants a permis d'engager de nouveaux montants d'aide financière ce qui permettrait ainsi de diminuer la contribution des deux villes budgétée dans le montage financier initial, et ce, toujours dans le respect des règles normatives du FARR;

6277-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Martin Nadeau, et résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accepte la recommandation du comité de la ruralité et procède à l'octroi des montants suivants pour le projet d'aménagement de la piste cyclable MRC Robert-Cliche – Phase 2.

- Ville de Beauceville 101 633 \$
- Ville de Saint-Joseph-de-Beauce 119 580 \$

## 5.6 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS – RÉPARTITION DES MONTANTS POUR L'EXERCICE DE 2019 - 2020

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a signé une entente avec le gouvernement du Québec dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

ATTENDU QUE, dans le cadre de cette entente, la MRC Robert-Cliche a mis en place une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE cette politique, visant à déterminer les mesures d'aides disponibles pour le développement et l'émergence de projets, doit être mise à jour annuellement;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche s'engage à y attribuer un montant de 282 096 \$ pour l'exercice 2019 – 2020;

6278-18 EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que les sommes allouées pour l'exercice 2019 -2020 soient réparties de la façon suivante, en fonction des données de l'année 2017 pour les fins de calcul :

- ✓ 200 000\$ répartis en parts égales entre les dix (10) municipalités (20 000 \$/milieu);
- ✓ 41 048\$ répartis sur la base de la richesse foncière uniformisée;
- ✓ 41 048\$ répartis sur la base de la population.

Municipalités	Base	Richesse foncière uniformisée	Population	Total
Ville de Beauceville	20 000 \$	12 718 \$	13 345 \$	46 064\$
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce	20 000 \$	9 554 \$	10 321 \$	39 875\$
Saint-Joseph des Érables	20 000 \$	1 159 \$	919 \$	22 079\$
Saint-Alfred	20 000 \$	1 292 \$	1 089 \$	22 381\$
Saint-Odilon-de-Cranbourne	20 000 \$	3 130 \$	3 054 \$	26 184\$
Saint-Victor	20 000 \$	5 880 \$	5 073 \$	30 953\$
Saint-Jules	20 000 \$	1 315 \$	1 263 \$	22 577\$
Saint-Frédéric	20 000 \$	2 430 \$	2 254 \$	24 683\$
Tring-Jonction	20 000 \$	2 500 \$	3 127 \$	25 627\$
Saint-Séverin	20 000 \$	1 070 \$	603 \$	21 673\$
<b>TOTAL</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>41 048\$</b>	<b>41 048\$</b>	<b>282 096\$</b>

## 5.7 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD ROBERT-CLICHE POUR 2018 – 2019

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC Robert-Cliche doit procéder à la nomination des membres du conseil d'administration du CLD Robert-Cliche pour l'année 2018 - 2019;

ATTENDU QUE les sièges 3, 4, 5, 6, 8, 9 sont à pourvoir cette année;

6279-18 SUR LA PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que le Conseil d'administration 2018 – 2019 du CLD Robert-Cliche soit formé des personnes suivantes :

**MEMBRES VOTANTS**

**Secteur municipal**

1. M. Luc Provençal, maire de Beauceville et préfet
2. M. Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce
3. M. Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred
4. M. Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin
5. M. Mario Groleau, maire de Tring-Jonction

**Secteur Entreprises manufacturières**

6. M. Pierre-André Bégin, Structures Saint-Joseph
7. M. Serge Jacques, DeFLEX composite inc.
8. M. Raynald Doyon, Systèmes Stekar
9. M. Alexandre Paré, Revtech Système

**Secteur Entreprise d'économie sociale**

10. M. Martin Châteauneuf, Caisse Desjardins de Beauce-Centre

**MEMBRES NON-VOTANTS**

- M. Michel Légaré, directeur général de la MRC Robert-Cliche
- M. Daniel Chaîné, directeur général du CLD Robert-Cliche
- M. Benoit L'Heureux, directeur général d'Emploi Québec
- M. André Spénard, député de Beauce-Nord
- Mme Nathalie Mercier, représentante du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
- Mme Vicky St-Hilaire, représentante du secteur primaire

**5.8 COBARIC – Projet d'appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires**

ATTENDU QUE le Comité de bassin de la rivière Chaudière demande la collaboration financière de la MRC Robert-Cliche et notre appui pour le projet « Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires »

6280-18 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité de rejeter la collaboration financière pour ce projet étant donné que ce montant n'était pas prévu au budget de la MRC pour l'année 2018, mais d'accepter que la MRC appuie le COBARIC dans la réalisation de leur projet. À cet effet, une lettre d'appui sera envoyée au Comité de bassin de la rivière Chaudière.

**5.9 FIBRE OPTIQUE ET INTERNET – APPUI À SOGETEL**

ATTENDU QUE certains secteurs de la MRC Robert-Cliche présentent une couverture déficiente des services large bande et que le conseil municipal a été à maintes reprises interpellé afin que cette situation puisse être corrigée;

ATTENDU QUE le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada ainsi que le gouvernement du Québec ont mis de l'avant les programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché », qui visent à permettre aux communautés d'avoir accès aux services large bande respectant les exigences minimales de 5 Mbps/1Mbps;

ATTENDU QUE la compagnie Sogetel inc., désire présenter une demande d'assistance financière dans le cadre des programmes susmentionnés, visant la mise en place d'un réseau de fibre optique qui permettrait une économie numérique significative en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC (50Mbps/10Mbps) dans la décision CRTC-2016-496 du 21 décembre 2016;

ATTENDU QUE les bénéfices concrets qui découleront de l'accès aux services large bande livrés sur fibre optique, notamment :

- Les industries agricoles et acéricoles, qui sont de plus en plus modernisées, pourront améliorer leur efficacité en ayant accès à des services de large bande leur permettant d'automatiser leurs installations et d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente.
- Les travailleurs autonomes dont le bureau est situé à domicile profiteront des services de large bande leur permettant d'échanger des informations avec leurs clients et fournisseurs de façon efficiente.
- Le projet aidera notre communauté à freiner l'exode des jeunes lié au manque d'accès à des services large bande performants.
- Le projet permettra à notre communauté d'avoir accès à des services évolués, tels que la domotique et l'infonuagique, qui sont de plus en plus répandus.

POUR CES MOTIFS ET BIEN D'AUTRES

6281-18 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche accepte ce qui suit, à savoir :

Que le conseil de la MRC Robert-Cliche, appuie fortement la compagnie Sogetel inc. dans sa démarche de déploiement de fibre optique dans notre région et demande respectueusement aux Autorités concernées d'acquiescer à sa demande de subvention présentée dans le cadre des programmes susmentionnés.

## **5.10 VILLE INTELLIGENTE – DÉPÔT DE CANDIDATURE**

ATTENDU QUE le Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche souhaite établir un laboratoire urbain avec le CÉGEP Beauce-Appalaches.

ATTENDU QUE le Gouvernement du Canada invite les collectivités à présenter leurs meilleures idées pour améliorer la vie des résidents grâce à l'innovation, aux données et aux collectivités connectées;

ATTENDU QU'il faut donner l'opportunité aux jeunes de construire de participer à la construction de la société de demain, dont ils auront, sous peu le contrôle de la destinée;

ATTENDU Qu'Infrastructure Canada effectue actuellement un appel de candidatures pour les collectivités de moins de 30 000 habitants et qu'un projet;

6282-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Ghislaine Doyon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche de :

- Mandater le Cégep Beauce-Appalaches pour déposer à la MRC Robert-Cliche un projet de candidature pour la MRC Robert-Cliche pour le programme « Défi des villes Intelligentes d'Infrastructure Canada » :
- De désigner le Préfet et le Préfet suppléant pour la coordination et l'approbation de dépôt du projet à Infrastructure Canada ou l'organisme désigné pour Défi des Villes Intelligentes.

### **5.11 GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a reçu une invitation au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches qui se tient le 26 avril prochain à la Vigie de Saint-Jean-Port-Joli.

ATTENDU QU'UN coût de 115 \$ + taxes par personne est à prévoir pour le cocktail, le repas et la soirée;

- 6283-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, et résolu à l'unanimité que madame Ghislaine Doyon soit déléguée à participer à cette soirée, ou à défaut de pouvoir se présenter, monsieur Jean-Roch Veilleux est nommé substitut.

## **6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **6.1 Projet de convention d'aide financière pour soutenir l'actualisation de la cartographie des zones inondables**

ATTENDU QU'en 2017, les inondations printanières ont touché plus de 5 300 résidences réparties dans 291 municipalités, et ce, dans 15 régions du Québec, forçant l'évacuation de plus de 4 000 personnes ainsi que la fermeture de plusieurs routes;

ATTENDU QUE le bassin versant de la rivière Chaudière est affecté régulièrement par des inondations printanières, et qu'avec le réchauffement du climat, les crues peuvent survenir à différents moments dans l'année et avec des dommages plus importants;

ATTENDU QU'en 2018, le Ministère de la Sécurité publique du Québec a rendu public son Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations « *Vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes* », lequel comporte 24 mesures regroupées sous trois thèmes principaux :

- 1) Pour un niveau accru de la mobilisation : un accroissement de la préparation, de la prévention et de la connaissance;
- 2) Pour un accompagnement personnalisé : une nouvelle approche de la gestion du rétablissement;
- 3) Pour faire face aux défis actuels et futurs : une évolution des pratiques.

ATTENDU QU'il est prévu en matière de zones inondables, parmi les 24 mesures dudit Plan d'action :

- 1) **L'actualisation de la cartographie en zone inondable** : Mettre à jour et compléter la cartographie des zones inondables, considérer de nouvelles



approches en la matière et bonifier la diffusion de l'information cartographique afin d'améliorer la préparation avant un événement et l'intervention lors des crues d'envergure.

- 2) **La révision du cadre normatif applicable en zone inondable** : Réviser la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et mettre en place un cadre de gestion permettant de renforcer la protection des fonctions écologiques des zones inondables, d'intégrer les nouvelles approches de cartographie, de considérer les nouveaux enjeux et de favoriser un aménagement du territoire visant une meilleure résilience.

ATTENDU QUE lors du dévoilement dudit Plan d'action le 1<sup>er</sup> mars 2018, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Montréal, M. Martin Coiteux, annonça un investissement immédiat de près de 50 M\$ répartis ainsi :

- 20 M\$ pour soutenir financièrement les municipalités dans l'élaboration de leur plan de sécurité civile;
- 20,5 M\$ pour actualiser la cartographie des zones inondables avec la Communauté métropolitaine de Montréal, la Communauté métropolitaine de Québec, la MRC de Maskinongé, la Ville de Gatineau et d'autres municipalités;
- 6,9 M\$ pour des travaux de recherche sur les zones inondables par l'organisme Ouranos, qui aura notamment le mandat de réaliser des études exhaustives des crues historiques ainsi que des simulations, des scénarios et des analyses climatiques permettant de considérer les incidences des changements climatiques;

ATTENDU QUE la MRC de La Nouvelle-Beauce, la MRC de Robert-Cliche et la MRC de Beauce-Sartigan sont identifiées parmi les territoires à risque d'inondation;

ATTENDU QUE ces trois MRC se sont vues offrir un projet de convention d'aide financière, qui pourrait être conclue à la suite de la décision des autorités gouvernementales compétentes, afin de verser une subvention pour soutenir l'actualisation de la cartographie des zones inondables de leur territoire respectif;

6284-18 EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité par le conseil de la MRC Robert-Cliche:

- a) D'accepter le projet de convention d'aide financière visant à verser une subvention pour soutenir l'actualisation de la cartographie des zones inondables de son territoire, et autorise le préfet et le directeur général à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la MRC Robert-Cliche, sous réserve de la décision des autorités gouvernementales compétentes;
- b) Identifier la MRC de Beauce-Sartigan à titre de gestionnaire de la contribution ministérielle dans le cadre de la convention d'aide financière à intervenir entre le Gouvernement du Québec et les trois MRC identifiées dans le préambule de la présente résolution;

- a) Identifier la MRC de La Nouvelle-Beauce pour assurer l'animation des divers comités et organismes impliqués dans ce projet, ainsi que les tâches de secrétariat.

## **6.2 ANALYSE ET AVIS DE CONFORMITÉ SADR N° 02-18 CPTAQ – RÉSEAU D'ÉGOUTS VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Beauce désire aménager des égouts domestique et pluvial sur une partie du lot 3876725;

ATTENDU QUE cette demande constitue une modification au tracé des conduites qui avaient été autorisées par la CPTAQ dans le dossier 401160;

ATTENDU QUE le projet est situé dans la grande affectation agricole au SADR de la MRC Robert-Cliche et que les infrastructures d'utilité publique ne sont pas incompatibles avec cette affectation;

ATTENDU QUE le projet est situé dans un secteur où les sols présentent un potentiel agricole de classe 3;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins agricoles du lot 3876725 est limitée, car il est situé en grande partie dans la plaine inondable;

ATTENDU QUE les sites retenus correspondent par ailleurs à ceux qui ont le moindre impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact sur les activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact sur la préservation de la qualité des eaux et des sols du secteur;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'autres endroits disponibles sur le territoire de la municipalité susceptible de recevoir l'écoulement de ces eaux.

6285-18 SUR LA PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité :

Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;

Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour l'aménagement d'égouts domestique et pluvial sur une partie du lot 3876725.

## **6.3 ANALYSE ET AVIS DE CONFORMITÉ SADR N° 03-18 PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 12 février 2018, a adopté son règlement 615-1-18 modifiant le plan d'urbanisme 615-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 15 février 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

- 6286-18 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 615-1-18 modifiant le plan d'urbanisme 615-14 et demande à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

#### **6.4 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (RAPPORT FINAL) TRANSMISSION AU MAPAQ EN AVRIL**

ATTENDU QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a octroyé à la MRC Robert-Cliche une aide financière de 40 000 \$ pour l'élaboration d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) pour son territoire;

ATTENDU QUE la MRC a réalisé un Portrait de la situation et un Diagnostic lui permettant d'établir des constats et de soulever des enjeux pour la MRC Robert-Cliche au niveau agricole et forestier;

ATTENDU QUE la MRC a effectué de nombreuses consultations ciblées auprès de nombreux acteurs tels les élus municipaux, les gestionnaires d'entreprises de transformation des produits agricoles et forestiers et les représentants d'organismes de développement;

ATTENDU QUE la MRC a bonifié cette démarche par la réalisation d'une enquête auprès des producteurs agricoles et forestiers du territoire;

ATTENDU QUE la MRC a tenu, le 17 janvier 2017, un forum de consultation au cours duquel la vision concertée du Plan de développement de la zone agricole a reçu l'adhésion des participants;

ATTENDU QUE de concert avec ses partenaires, la MRC a réalisé un plan d'action tenant compte des interventions jugées prioritaires tant pour les producteurs agricoles et forestiers, que pour les élus, municipalités et autres intervenant ayant participé au forum de consultation;

ATTENDU QUE tout au long du processus, la MRC a su créer une forte mobilisation des acteurs impliqués dans la protection et la mise en valeur des activités agricoles et forestières;

ATTENDU QUE le MAPAQ a approuvé le projet de PDZA le 9 mars 2018;

- 6287-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Paul Cloutier et résolu à l'unanimité :
- a) Que la MRC Robert-Cliche adopte le Plan de développement de la zone agricole tel que déposé;
  - b) Que le MRC Robert-Cliche s'engage à former un comité de suivi afin de s'assurer de la mise en œuvre du Plan d'action.

## **7. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 INSTALLATION SEPTIQUE - 1346 AVENUE DU PALAIS (VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE)**

ATTENDU QUE le dossier du 1346, avenue du Palais à Saint-Joseph-de-Beauce est maintenant terminé et semble conforme selon monsieur Yvon Thomassin, ingénieur;

ATTENDU QU'une amende a dû être donnée pour avoir commencé les travaux sans permis émis par la MRC;

- 6288-18 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, et résolu à l'unanimité de maintenir le constat d'infraction et de poursuivre les démarches, et au besoin utilisé les services de notre avocat.

## **7.2 RENOUELEMENT D'ADHÉSION POUR 2018-2019 AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES**

ATTENDU QUE le conseil a convenu de renouveler, pour l'année 2018 – 2019, l'adhésion au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA);

- 6289-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Paul Cloutier, et résolu à l'unanimité de compléter le formulaire d'adhésion pour l'année 2018 – 2019 au coût de 200 \$ pour le CRÉCA.

## **7.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE monsieur François Roberge présente le programme « Tri-Logique de Réseau environnement » au Conseil de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE l'idée générale est de se prévaloir d'un programme de promotion de la collecte sélective des matières recyclables sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE Réseau Environnement a conçu ce projet dans le but d'offrir aux municipalités un service clé en main incluant des outils de promotion uniformes et validés en fonction de la charte du recyclage de Recyc Québec.

ATTENDU QU'en utilisant ce service, les municipalités économiseraient les frais de conception des outils de promotion;

ATTENDU QUE le Réseau Environnement a embauché et formé plusieurs étudiants à la maîtrise en environnement réparti aux 4 coins du Québec. Ces étudiants se déplacent avec un kiosque qui peut être installé à l'intérieur ou à l'extérieur, au gré des besoins des municipalités et des activités populaires. La MRC n'a qu'à arrêter un calendrier avec la programmation des événements et acheter au besoin les outils de promotion;

ATTENDU QUE la MRC est déjà membre de Réseau, le coût d'inscription pour la MRC est de seulement 150 \$ et l'inscription comprend aussi l'inscription individuelle des 10 municipalités de territoire. Les autres coûts sont à la pièce et dépendront de l'intérêt des municipalités locales envers le projet;

ATTENDU QUE les coûts globaux de l'activité s'élèveraient à au moins 5 000 \$ et au plus 10 000 \$ avec la promesse de fournir une évaluation détaillée à la réunion du conseil du 11 avril 2018.

- 6290-18 SUR PROPOSTION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'accepter le programme tel que présenté par monsieur François Roberge.

## **8. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **8.1 RÉOUVERTURE DU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION**

ATTENDU QUE madame Elsa Lessard a transmis une lettre de démission à son poste de technicienne en évaluation. Prenant effet le 16 mars 2018;

ATTENDU QUE la direction générale a déjà procédé à l'affichage du poste de technicien en évaluation foncière (poste permanent) afin de pourvoir le poste laissé vacant par le départ de madame Elsa Lessard.

- 6291-18 EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Mario Groleau et résolu à l'unanimité de confier un mandat à monsieur Marc-André Paré consultant en ressources humaines dans le cadre du processus d'embauche d'un nouveau technicien en évaluation foncière.

## **8.2 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT – PROJET RÉSEAU**

ATTENDU QUE le CÉGEP Beauce Appalaches nous propose l'embauche d'un étudiant dans le cadre « Étude Travail » pour le Projet Réseau;

ATTENDU QUE suite aux entrevues, monsieur Vincent Boily a été choisi parmi les trois personnes qui se sont présentées;

- 6292-18 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité que soit embauché monsieur Vincent Boily comme étudiant pour la saison estivale 2018 pour le Projet Réseau.

## **9. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **9.1 PROGRAMME DE VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE (PROJET 3)**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de bonifier le Programme de vérification des avertisseurs de fumée à l'action 38;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de vérification des avertisseurs de fumée au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de vérification des avertisseurs de fumée pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

- 6293-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le président du comité de sécurité incendie, monsieur Mario Groleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil que la MRC Robert-Cliche et chacune des villes et municipalités adoptent le Programme de vérification des avertisseurs de fumée.

### **9.2 PROGRAMME DE RECRUTEMENT RÉGIONAL DES POMPIERS (PROJET 4)**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers pour l'amélioration du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

- 6294-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le président du comité de sécurité incendie monsieur Mario Groleau et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil, que la MRC Robert-Cliche et chacune des villes et municipalités adoptent le Programme de recrutement régional des pompiers.

### **9.3 PROGRAMME D'ENTRETIEN, DE DÉBLAIEMENT ET D'ÉVALUATION DES INFRASTRUCTURES D'ALIMENTATION EN EAU (PROJET 7)**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer et mettre en place un Programme de recrutement régional des pompiers à l'action 7;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme de recrutement régional des pompiers au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme de recrutement régional des pompiers pour l'amélioration du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

- 6295-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pierre Gilbert, et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil, que la MRC Robert-Cliche et chacune des villes et municipalités adoptent le Programme de recrutement régional des pompiers.

### **9.4 PROGRAMME D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENTS DES POINTS D'EAU (PROJET 8)**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Robert-Cliche, version révisée est entré en fonction le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu d'élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes (et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142) à l'action 17;

ATTENDU QUE le comité technique des chefs incendie de la MRC a recommandé l'adoption du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau au comité de sécurité incendie de la MRC lors de la réunion du 21 février 2018;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC a pris connaissance du Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau pour l'amélioration du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche;

- 6296-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Ghislaine Doyon, et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil, que la MRC Robert-Cliche et chacune des villes et municipalités qui possèdent des bornes sèches adoptent le Programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau.

#### **9.5 PROJET DE RÈGLEMENTS RELATIF AUX ALARMES INCENDIE NON FONDÉES**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche souhaite adopter un règlement pour contrer les alarmes incendie non fondées sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'adopter des règlements en matière de sécurité;

- 6297-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche adopte ce règlement et le transmette aux municipalités pour fin d'adoption.

#### **9.6 AUDIT DES BORNES-FONTAINES SÈCHES – CONFORMITÉ AUX NORMES DU SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS INCENDIE (OPTA)**

ATTENDU QU'une soumission a été demandée pour les services d'audit des bornes-fontaines sèches existantes sur le territoire des municipalités de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, il y a 18 bornes sèches à faire inspecter;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue de la compagnie OPTA de Montréal pour un montant forfaitaire de 800 \$ plus taxes, étant les frais de déplacement, soit un aller-retour de Montréal à Beauceville;

ATTENDU QUE le mandat consiste à faire le tour des bornes-fontaines sèches et en vérifier la conformité selon les spécifications générales du Ministère de sécurité publique du Québec dans la matière et la norme NFPA 1142.

ATTENDU QU'un rapport nous sera transmis sous forme de tableau indiquant celles qui sont conformes et celles qui ne le sont pas;

- 6298-18 SUR PROPOSITION de madame Denis Roy, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission transmise par la compagnie OPTA.

### **10. CORRESPONDANCES**

#### **10.1 LETTRE AU MINISTRE DES TRANSPORTS – AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE VOIE CYCLABLE DANS LA ZONE URBAINE DE BEAUCEVILLE**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accorde à la MRC Robert-Cliche une aide financière maximale de 1 000 000 \$ pour la réalisation d'une piste cyclable dans la zone urbaine de Beauceville pour les années 2017-2018 et 2018-2019.

#### **10.2 LETTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS – ZONE URBAINE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, nous envoie une lettre de refus pour notre demande d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains 2017 – 2018 pour la zone urbaine de ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

### **10.3 DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE KAMOURASKA – FINANCEMENT DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ou une MRC;

ATTENDU QUE la sanction du 16 juin 2017 de la Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE la MRC aura 5 ans, soit jusqu'au 16 juin 2022, pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

ATTENDU QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

ATTENDU QUE l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

ATTENDU QUE aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

ATTENDU QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts négatifs financiers importants pour les MRC et les municipalités appelées à réaliser des travaux d'équipements et d'infrastructures publics dans de tels milieux;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités interviennent régulièrement dans les milieux humides et hydriques dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

6299-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jonathan V. Bolduc, et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Kamouraska comme suit :

1. Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités ou MRC de la mise en œuvre des dispositions de la loi;
2. Demande au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;
3. Demande au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux



MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

4. Demande au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi n° 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux, d'équipements et d'infrastructures publics;

5. Demande à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **10.4 DEMANDE D'APPUI – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES DU TRAVAIL**

ATTENDU QUE la MRC a reçu une demande d'appui de monsieur François Baril, Organisateur communautaire pour le Bureau de soutien à l'action intersectorielle, aux relations avec la communauté et organisme communautaire, concernant la hausse du salaire minimum prévue pour le mois de mai 2018 qui n'est pas assez élevé pour sortir réellement de la pauvreté les travailleuses et travailleurs.

6300-18

SUR PROPOSITION DE Monsieur Martin Nadeau, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche ne donne pas suite à la demande de Monsieur François Baril.

#### **10.5 DEMANDE D'APPUI – MRC DE PONTIAC – FINANCEMENT OCTROYÉ AUX TRANSPORTEURS ADAPTÉS ET COLLECTIFS RURAUX**

ATTENDU QUE le gouvernement n'atteint pas ses cibles environnementales dans le cadre du Fonds Verts et que les programmes d'aide en transport visent à contribuer l'atteinte de ces cibles;

ATTENDU QUE des mesures importantes pourraient être mises en place par les organismes de transports afin de contribuer davantage à l'atteinte des cibles du gouvernement, mais que sans la garantie d'un financement à long terme d'une durée minimale de 5 ans, la planification du développement des services est impossible;

ATTENDU QUE depuis 2011, les programmes d'aide en transport sont renouvelés sur une base annuelle et souvent plusieurs mois dans l'année en cours;

ATTENDU QUE cette situation expose les transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais à une situation précaire;

ATTENDU QUE les organismes mandataires (les MRC) et les organismes délégués (organismes de transports) sont informés des programmes d'aide et des modalités de financements du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET) longtemps après l'adoption de leur budget annuel, ce qui ajoute à l'incertitude et à leur précarité;

ATTENDU QUE le financement octroyé depuis plusieurs années n'a pas été indexé au coût de la vie et ne permet pas de maintenir en dollars constants le même niveau de services de transport aux communautés de l'Outaouais;

ATTENDU QUE ce financement était déjà nettement insuffisant pour permettre aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais d'assurer la croissance de leurs services et de s'adapter aux besoins changeants de leurs clientèles le tout dans un environnement où les MRC rurales de l'Outaouais sont parmi les plus étendues du Québec et parmi les plus faiblement denses;

ATTENDU QUE le traitement des versements découlant des programmes d'aide du

gouvernement accuse très souvent des retards significatifs (plus d'un an);

ATTENDU QUE les communautés rurales de l'Outaouais sont vieillissantes et disposent de revenus plus bas (3 des 4 MRC rurales de l'Outaouais se retrouvent dans le top 20 des MRC les plus pauvres du Québec), au moment où inversement augmentent leurs besoins en transport pour conserver l'accès aux services, institutions de santé et commerces;

ATTENDU QUE le désengagement du gouvernement québécois en termes de planification à long terme et de financement du transport collectif se traduit par un fardeau financier sans cesse plus lourd pour les municipalités régionales de comté (MRC) de l'Outaouais, contredisant du coup sa reconnaissance des municipalités comme gouvernements de proximité et s'attaquant à leur autonomie;

ATTENDU QU'en regard du coût d'implantation de nouvelles stratégies de lutte contre les changements climatiques, le transport adapté et collectif rural s'avère une stratégie simple et abordable;

6301-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jeannot Roy, et résolu à l'unanimité d'appuyer les quatre MRC de l'Outaouais, dans leur demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique claire et responsable qui garantit la constance et la prévisibilité sur plusieurs années des financements octroyés aux transporteurs adaptés et collectifs ruraux qui sont essentiels à la croissance de la qualité de vie de toutes les communautés de l'Outaouais.

Nous demandons également une rencontre prébudgétaire avec le ministre, afin d'inclure dès 2018 des sommes additionnelles aux transporteurs adaptés et collectifs de l'Outaouais.

#### **10.6 MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL – ACHAT / RADAR PÉDAGOGIQUE MOBILE (2)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a fait une analyse de la sécurité routière sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE suite au résultat, le ministère des Transports nous propose le programme d'aide financière « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) », ce programme qui est en vigueur depuis décembre 2012, vise à soutenir les organismes municipaux dans la planification des interventions à réaliser pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la MRC Robert-Cliche;

ATTENDU QUE le PISRMM permet de financer jusqu'à 100% des frais relatifs à la réalisation d'un diagnostic ciblant les principales problématiques de sécurité sur le réseau routier municipal et également de proposer un plan d'action privilégiant les solutions les plus performantes.

ATTENDU QUE le potentiel d'amélioration de la sécurité routière en milieu municipal est significatif puisqu'environ la moitié des accidents avec décès ou avec blessés au Québec ont lieu sur le réseau routier municipal;

ATTENDU QUE sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, de 2012 à 2016, plus de 428 accidents sont dénombrés pour cette période;

ATTENDU QUE le PISRMM nous invite à demander une aide financière pour le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL). Le volet RIRL finance jusqu'à 75% des interventions planifiées dans un PISRMM.

6302-18 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, et résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande les informations nécessaires au programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

#### **10.7 CABINET DU PREMIER MINISTRE – ACCUSÉ RÉCEPTION – CRÉATION DES PÔLES RÉGIONAUX D'INNOVATION**

Monsieur Bruno Pelletier, Attaché politique du Cabinet du Premier ministre, nous confirme la réception de la résolution 6269-18 concernant la création des Pôles régionaux d'innovation, et la résolution 6270-18 concernant le Fonds d'appui au rayonnement des régions.

#### **10.8 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PREMIER VERSEMENT 2017-2018 POUR LE DÉMARRAGE DE COURS POMPIER I OU POMPIER II**

Dans le cadre du Volet I, un premier versement de 4 062.50 \$, soit 50% de l'aide financière admissible a été versée pour la formation des 5 candidats inscrits. Pour recevoir le versement final, les autorités régionales devront informer le MSP dès que la formation des candidats est terminée et transmettre les pièces justificatives démontrant le paiement des dépenses admissibles engagées pour la formation.

#### **10.9 LETTRE DU DÉPUTÉ DE BEAUCE-NORD, ANDRÉ SPÉNARD**

Le Député de Beauce-Nord, monsieur André Spénard, nous annonce une aide financière de 1 000 000 \$, via le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

#### **10.10 TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – AVIS SUITE À UNE REQUÊTE EN ADJUDICATION SOMMAIRE**

Une requête en adjudication sommaire a été déposée au Tribunal dans le dossier n° TAQ : SAI-Q-214209-1512 de ville de Saint-Joseph. À moins qu'une partie ne manifeste son désaccord, le Tribunal rendra sa décision conforme au projet. Les parties bénéficient d'un délai de 30 jours pour manifester leur désaccord sur cette requête.

### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **11.1 PISTE CYCLABLE – AJOUT D'AIRES DE REPOS**

ATTENDU QU'une demande écrite sera envoyée au Ministère des Transports du Québec, d'autoriser la MRC Robert-Cliche d'ajouter des aires de repos (sans publicité) à la piste cyclable;

ATTENDU QUE dans la voie ferrée (intérieur emprise), le règlement interdit cet usage (définition de l'usage / Bail);

6303-18 SUR PROPOSITION de monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité de régulariser la situation pour que des aires de repos soient aménagées soit entre autres : le bail de la piste cyclable, la zone agricole, la zone inondable, le schéma d'aménagement, et la réglementation d'urbanisme des municipalités concernées.

#### **11.2 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI BEAUCE-NORD – COMMANDITE – ACCUEIL DES NOUVEAUX IMMIGRANTS DE LA MRC ROBERT-CLICHE**

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse Emploi de Beauce-Nord, aimerait organiser une activité en mars 2018 visant l'accueil des nouveaux immigrants demeurant en Robert-Cliche depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016;

ATTENDU QUE cet évènement découle du Plan d'action concernant le protocole d'entente du programme Mobilisation-Diversité (PMD) 2017 – 2019, intervenu avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

ATTENDU QU'une demande de commandite de 200 \$ de l'organisation, à laquelle les membres du conseil de la MRC Robert-Cliche seront invités ainsi que certains intervenants municipaux;

6304-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'accepter que la MRC Robert-Cliche commandite leur activité pour un montant de 200 \$.

**11.3 OFFRE DE SERVICES DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – TAXES À LA CONSOMMATION**

Dossier reporté à une date ultérieure

**11.4 RÉACTION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR (RÉSOLUTION 6270-18)**

Dossier reporté à une date ultérieure

**11.5 PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ – ALARMES ANTI-INTRUSION NON FONDÉES**

Dossier reporté à une date ultérieure

**11.6 PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ – BRUIT D'UN VÉHICULE MOTORISÉ**

Dossier reporté à une date ultérieure

**11.7 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE BEAUCE – ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES**

Monsieur le Préfet a déposé les États financiers 2017 pour le Transport collectif et adapté de Beauce – des décisions seront prises dans un avenir rapproché.

**11.8 TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE – PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2018**

ATTENDU QU'un document a été réalisé par Transport collectif de Beauce afin de présenter leur Plan de développement pour l'année 2018;

6305-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'accepter le plan de développement tel que présenté.

**11.9 SOIRÉE DES SOMMETS 2018 – PARTENARIAT**

6306-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que la MRC participe pour un montant de 2 500 \$ (catégorie Diamant) à la tenue de la Soirée des Sommets du CLD.

**11.10 REDDITION DE COMPTES ET RECONDUCTION – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ 2016 – 2019**

6307-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de réaliser la reddition de compte pour le programme et reconduction au programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019.

**11.11 PROJET DE REGROUPEMENT – OMH DE ROBERT-CLICHE (SUIVI)**

Contrairement à ce qui nous avait été dit initialement, les documents transmis par la MRC, tels que remplis et signés, ont été acceptés. Il n'y aura pas lieu d'obtenir de nouvelles résolutions pour autoriser une version corrigée de ces documents. On ne nous demande plus de fournir les dates des anciennes lettres patentes quand il y en a eu plusieurs versions (modification) dans le temps;

Les prochaines étapes sont les suivantes :

1. Les documents (Requête et projet de lettres patentes) seront bientôt transmis au Ministère de la Justice pour approbation vers la fin du mois de juin 2018. Il s'agit d'une transmission en lot regroupant plusieurs projets de regroupements de plusieurs MRC.

2. Certains administrateurs du comité provisoire seront à confirmer (en raison de la tenue des élections municipales). En fait, puisqu'ils sont nommés à titre individuel, aucune nouvelle résolution ne sera requise. Par contre, il faudra leur demander de poursuivre leur mandat jusqu'à ce qu'ils soient officiellement remplacés. Il y aura peut-être lieu de mettre à jour le nom du directeur si cette personne n'est plus disponible (à validé).
3. Les documents seront transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au Lieutenant-gouverneur. La SHQ vise l'émission des nouvelles lettres patentes vers le mois de septembre 2018.
4. La date d'entrée en vigueur sera le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est apportée.

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

6308-18 SUR PROPOSITION de madame Denise Roy, la présente séance est levée à 21 heures 50.

---

*Luc Provençal*  
*Préfet*

---

*Rénal Roy*  
*Directeur général par intérim*